



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Délégation Académique à la  
Formation des Personnels  
Enseignants, d'éducation et  
d'orientation  
DAFPEN

Affaire suivie par  
Ingrid MARTINS  
01.57.02.65.25  
Julie NGUYEN  
01.57.02.67.80

Méi  
juryacad@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil,

- **Vu** le Code de l'éducation ;
- **Vu** la Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- **Vu** le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles;
- **Vu** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs des écoles, pour l'exercice de leur métier ;
- **Vu** l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- **Vu** l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires,

## Arrête

### Article 1 :

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi, organisé en vue de l'admission au certificat d'aptitude au professorat des écoles de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat – **session 2017** – est composé comme suit :



**Présidente du jury :**

Madame Patricia GALEAZZI directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;

**Vice-présidente du jury :**

Madame Véronique PAROUTY, inspectrice de l'éducation nationale adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis ;

**Membres du jury :**

Madame Nathalie ALCINDOR, Inspectrice de l'éducation nationale ;

Monsieur Jean-Michel GIRONE, Inspecteur de l'éducation nationale ;

Monsieur Sébastien MOUNIE, Inspecteur de l'éducation nationale ;

Madame Claire PATARD, médecin de prévention.

**Article 2 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 6 avril 2017

La Rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE